

Connaissance de la forêt privée et de sa gestion



François Xavier Dubois – Directeur CRPF Pays de la Loire

6 août 1963

**Loi pour l'amélioration de la production
et de la structure foncière
des forêts françaises**

La **Forêt Privée Française** s'organisera désormais
autour **d'orientations régionales de production,**
à mettre en œuvre, dans toutes les forêts supérieures
à un certain seuil de surface, dans le cadre
de **plans simples de gestion.**

Les PSG présentent un **programme de coupes et travaux.**

→ **Simple**s

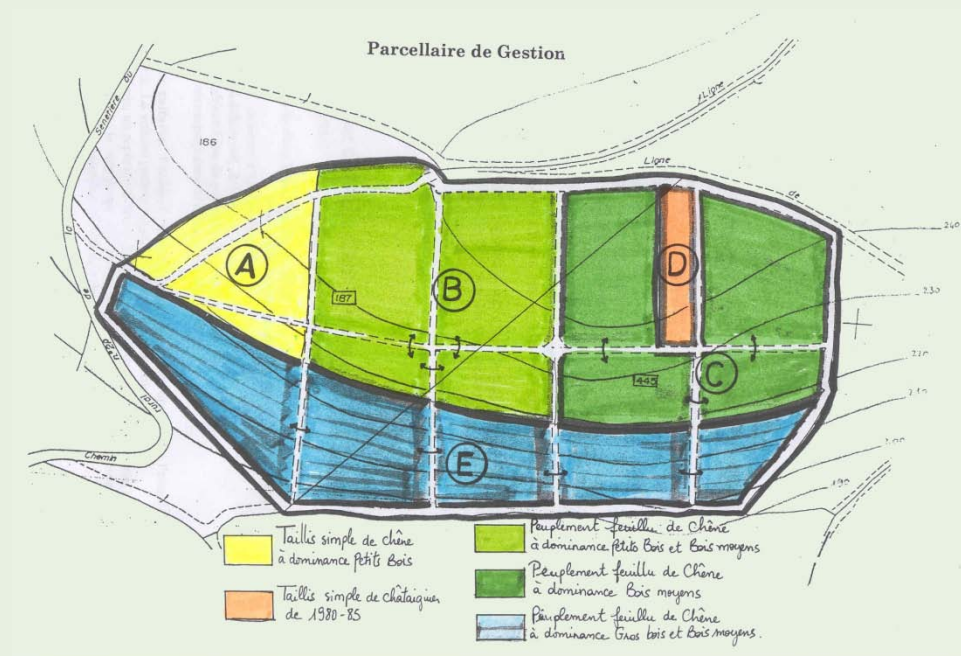
→ **Souples** (- 5ans + 10 ans)

Agréés par les CA des CRPF

Lien direct :

Régime fiscal Sérot-Monichon

Fonds Forestier National



50
ans
1963-2013



des CRPF
et d'évolution
de la forêt privée

Le PSG évolue au fil des lois

1985 Loi SOUCHON

- **PSG volontaires**, à partir de **10 ha**
- Délai de réalisation des coupes programmées à **5 ans**
- **Institution des Orientations Régionales Forestières (ORF)**
dont les ORP doivent « tenir compte »

2001 Loi d'orientation sur la forêt

- « **Gestion durable** », socle de la politique forestière nationale
- Les ORP deviennent « **Schémas régionaux de gestion sylvicole** » (*SRGS*)
- Les PSG abordent les enjeux :
 - économiques,
 - environnementaux
 - sociaux
 - questions équilibre forêt-gibier
- Importante avancée, avec l'article L 11, vers la polyvalence des PSG au regard des codes de l'Environnement et du Patrimoine
- **Création de Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS)** et **Règlement-type de gestion (RTG)**

2010 Loi de modernisation de l'agriculture

- Vers l'augmentation du nombre de PSG, avec la suppression du « seul tenant ».
- Environ **1,9 M ha** pour **9 000** propriétés sont concernés

2012 Recodification du Code forestier

- Réduction à **six mois** du délai d'instruction du PSG pour le CRPF.

50
ans
1963-2013



des CRPF
et d'évolution
de la forêt privée

Où en sommes-nous ?

1963-1973 Mise en place des CRPF

- Rédaction des ORP
- Agréments des premiers PSG

1973-2013

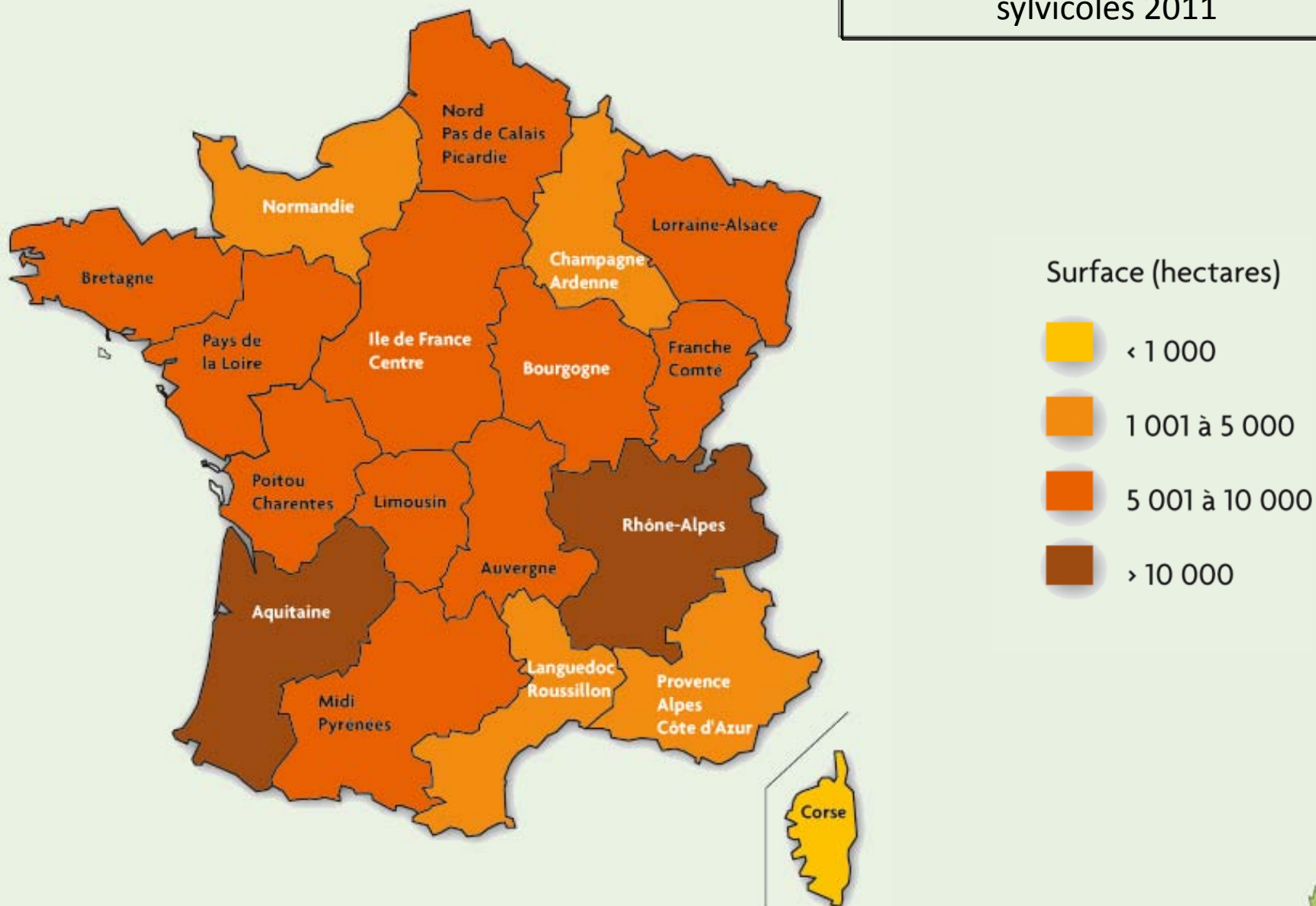
- Plus de **3,13 M d'hectares** sous DGD, dont **2,9 M ha** sous PSG
30 % de la totalité de la surface forestière sont couverts,
82 % de la surface où ils sont obligatoires
- Montée en puissance des RTG et CBPS

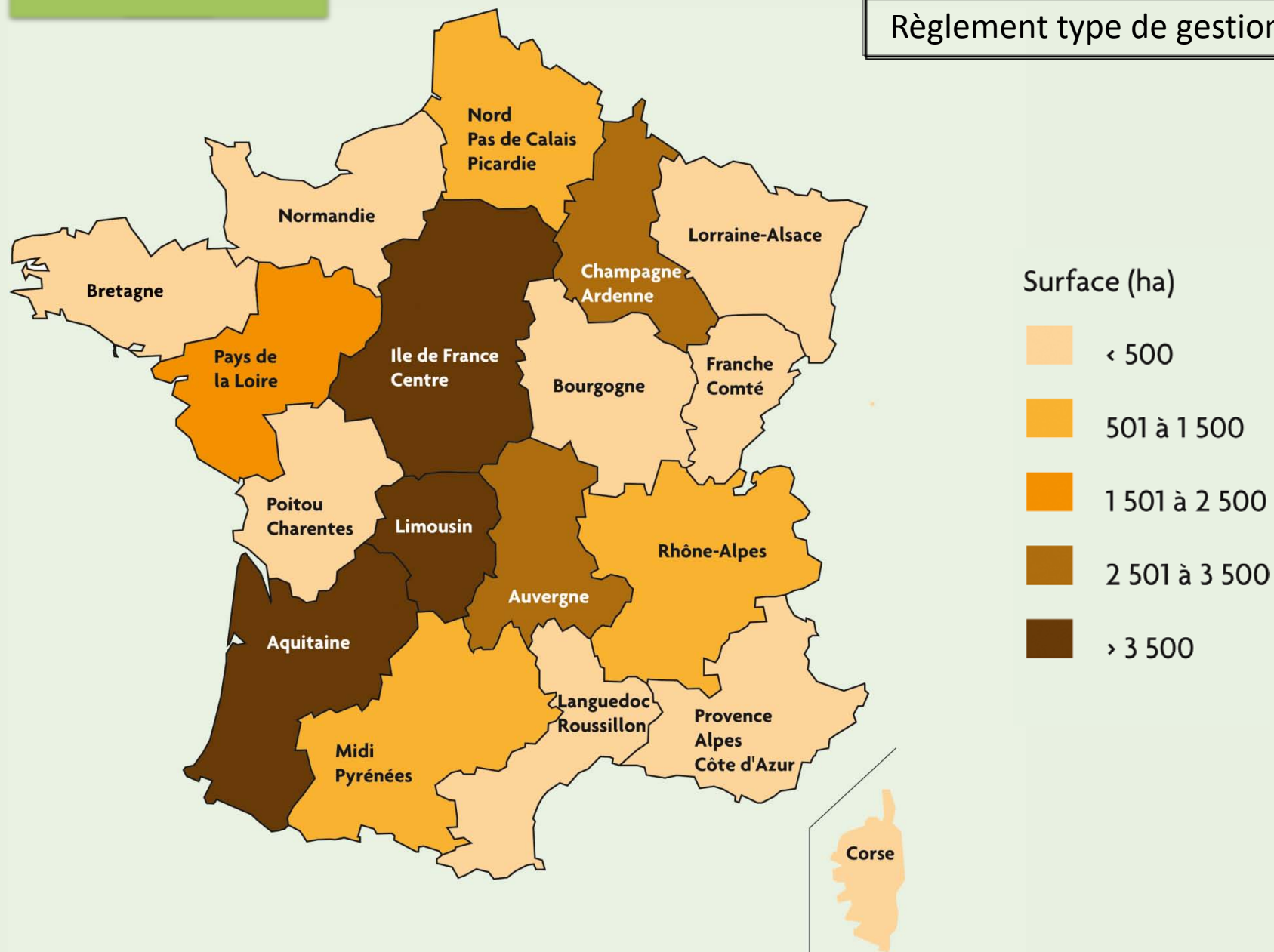
2013-2016

- Vers une procédure d'instruction allégée et l'amélioration du suivi de l'application des PSG (*axe 2 du Contrat d'objectifs*)



Codes de bonnes pratiques sylvicoles 2011





50
ans
1963-2013



des CRPF
et d'évolution
de la forêt privée

Quel bilan ?

Sur la Forêt Privée Française

- **Lien évident avec son évolution en 50 ans**
- ▶ « *CRPF : des missions techniques parfois partagées dont l'efficacité ne peut être évaluée* » (Cour des Comptes 2013).
- ▶ Des enquêtes néanmoins révélatrices
- **Évaluation Conseil général GREF 1999 : le PSG, excellent vecteur des messages techniques**
- **RESOFOP 2011 : la force du plan simple de gestion**
- **Suivi des PSG par les CRPF (3/4 des surfaces prévues en coupe réalisées - CRPF Poitou-Charentes 2012).**

Un mécanisme administratif remarquablement fonctionnel 100 000 décisions prononcées par les CRPF en 40 ans

- Une vingtaine de recours au Ministre
- Seulement deux recours contentieux
- Intérêt du dialogue CRPF /Propriétaire / Administration



Alexandre Guerrier – CRPF Poitou- Charentes © CNPF

Un outil de développement efficace

- Visites d'instruction et de suivi avec le propriétaire
- Abondante documentation technique
- Vulgarisation sous de multiples formes
- Formation (**Fogefor**, pépinière des cadres de la Forêt Privée)



50
ans
1963-2013



des CRPF
et d'évolution
de la forêt privée

La certification forestière

Gérer durablement c'est bien, le prouver, c'est mieux

→ Création sous l'impulsion des Forestiers Privés de France de PEFC, système « emboîté » avec le Code forestier

→ Convergence entre le Code forestier et le besoin de certification forestière

→ Très forte implication des CRPF (ISO 14001)



- **PEFC** aujourd'hui **1^{er} système mondial de certification forestière**
(245 M ha)

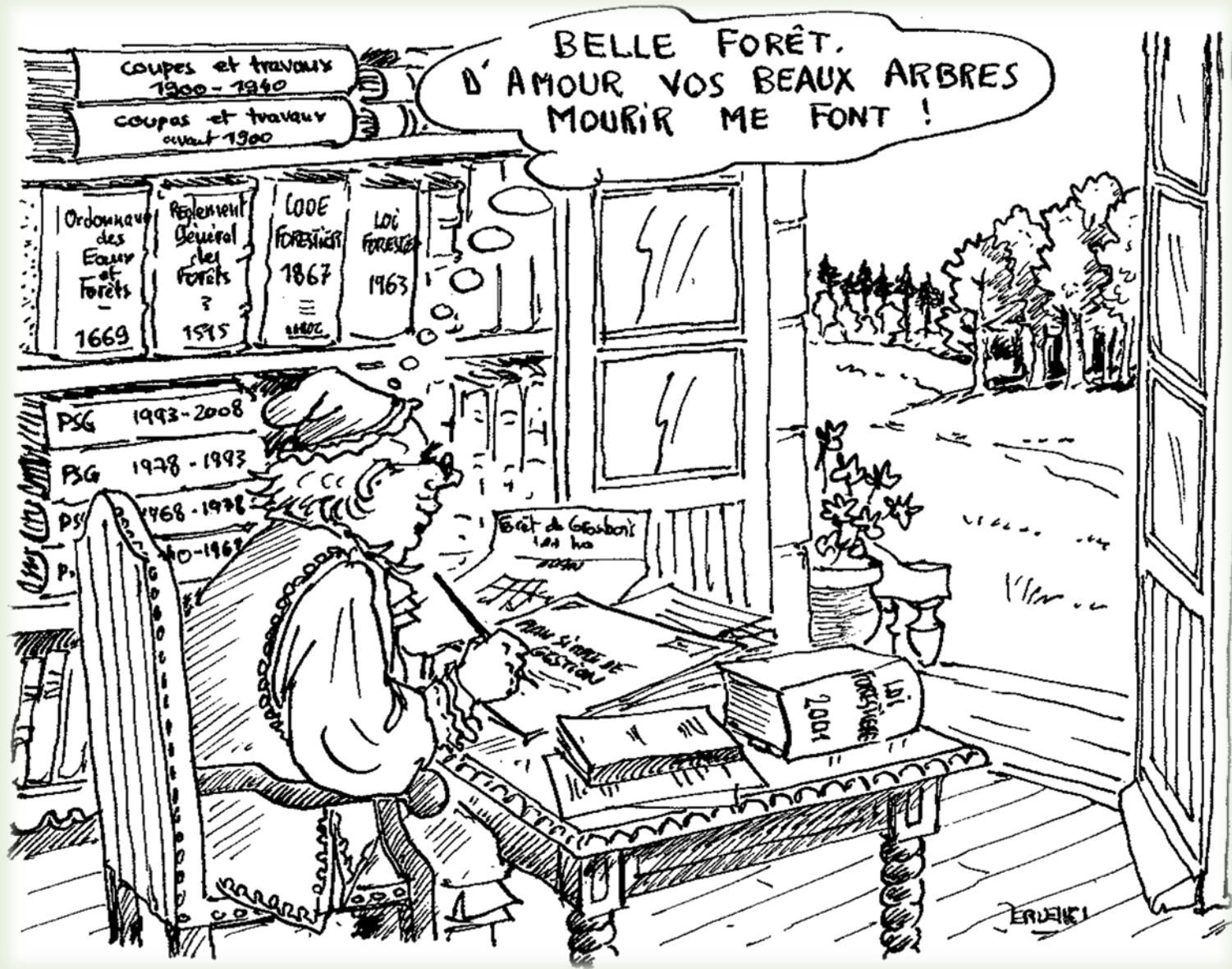
- En France **25 %** de la forêt privée **certifiée**
80 % de la forêt publique
au total : **5,2 M ha certifiés**

- Nouveau schéma en vigueur en 2012
 - ▶ Harmonisation nationale des cahiers des charges
 - ▶ Maintien du lien PEFC / DGD pour les forêts de plus de 10 hectares
 - ▶ Programmes d'accompagnement en cohérence avec les actions des CRPF



Pour le CNPF : inscription au contrat d'objectifs

- « **Accompagner les démarches de certifications forestières** »
- Objectif PEFC-France : **100 % des PSG certifiés**
- Émergence FSC dans certaines régions



Merci de votre attention